

VALLEE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 18 MARS 2021

Nombre de Conseillers en
exercice..... 80

**Objet : Procès-verbal
intégral**

Par suite d'une convocation en date du 12 mars 2021, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 en visioconférence en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire. sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL (à compter du point 5), M. Philippe LAURENT (à compter du point 5), M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, Mme Nadège AZZAZ, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, M. Lounes ADJROUD, M. Said AIT-OUARAZ, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Stéphane ASTIC, Mme Yasmine BOUDJENAH, Mme Chantal BRAULT, M. Elie DE SAINT JORES, M. Didier DINCHER, Mme Sylvie DONGER, Mme Elodie DORFIAC, M. Patrick DURU, Mme Claude FAVRA, M. Marc FEUGERE, Mme Sonia FIGUERES, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT (absente au point 10), M. Alain GAZO, Mme Martine GOURIET, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, Mme Sarah HAMDY, M. Maroun HOBEIKA (à compter du point 5), Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE (à compter du point 5), Mme Colette HUARD, M. Fabien HUBERT, M. Stéphane JACQUOT, M. Laurent KANDEL, M. Serge KEHYAYAN, M. Dominique LAFON (du point 1 au point 13), M. Goulwen LE GALL, M. Jacques LEGRAND, Mme Rosa MACIEIRA-DUMOULIN, M. Patrice MARTIN, M. David MAUGER, M. Pierre MEDAN, Mme Pascale MEKER, M. Gilles MERGY, Mme Françoise MONTSENY, M. Paul-André MOULY, Mme Aicha MOUTAOUKIL (à compter du point 5), Mme Corinne PARMENTIER, M. Jacques PERRIN, Mme Françoise PEYTHIEUX, M. Jean-Michel POUILLÉ, Mme Christine QUILLERY, Mme Gwénola RABIER, Mme Gabriela REIGADA, Mme Sally RIBEIRO, Mme Isabelle ROLLAND (à compter du point 5), M. Patrice RONCARI, Mme Laurianne ROSSI, M. Daniel RUPP, Mme Sophie SANSY, Mme Anne SAUVEY, Mme Stéphanie SCHLIENGER, Mme Mariam SHARSHAR (du point 1 au point 13), Mme Isabelle SPIERS, M. Martin VERNANT, M. Patrick XAVIER. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Philippe LAURENT à Madame Chantal BRAULT (du point 1 au point 4), Mme Marie COLAVITA à Mme Claude FAVRA (du point 1 au point 8), Mme Corinne MARE-DUGUER à Mme Sarah HAMDY, Mme Perrine PRECETTI à M. Jean-Yves SENANT, Mme Cécile RENARD à M. Goulwen LE GALL, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD.

ABSENTS EXCUSES :

M. Wissam NEHMÉ, M. Philippe PEMEZEC, M. Thierry VIROL.

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Madame Colette HUARD est désignée pour remplir ces fonctions.

1. Appel nominal

M. Jean-Didier BERGER

Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.
Le quorum étant largement atteint, nous pouvons valablement délibérer.

2. Désignation d'un-e secrétaire de séance

M. Jean-Didier BERGER

J'ai reçu la candidature de Colette HUARD. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Des oppositions, des abstentions ? Elle est élue à l'unanimité.

Colette HUARD est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

3. Compte rendu des décisions prises par le Président au titre de sa délégation

M. Jean-Didier BERGER

Ce compte rendu appelle-t-il de votre part des remarques ? Des questions ?

M. David MAUGER

Bonsoir, merci M. Le Président.

Une question sur les décisions n° 13 à 16 qui sont quatre préemptions sur la rue de Fontenay à Bourg-la-Reine pour un total d'environ 5,7 M€. J'aurais aimé savoir s'il y a un projet derrière ces acquisitions ?

M. Jean-Didier BERGER

Ce sont des préemptions que nous avons faites à la demande de la ville de Bourg-la-Reine. Je ne sais pas si M. le Maire souhaite faire un complément d'information.

M. Patrick DONATH

Je peux dire quelques mots. Il s'agit de terrains qui sont situés entre notre complexe sportif et l'une de nos écoles primaires. Vous savez que pour Bourg-la-Reine, comme beaucoup de villes très denses, nous n'avons plus de réserves foncières. Nous avons donc souhaité avec le Territoire préempter l'ensemble de ces terrains. Actuellement, le terrain central au niveau du « U » n'est pas à vendre, mais cela viendra avec le temps. C'est une entrée de ville, le complexe sportif sera certainement amené, dans les années à venir, à s'étendre, l'école probablement aussi. L'entrée de ville sera soignée et c'est dans ce cadre-là qu'on préempte. Il n'y a pas de projet précis pour l'instant.

M. David MAUGER

D'accord, je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

D'autres questions ? Je n'en vois pas donc nous prenons acte.

4. Procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 10 février 2021

M. Jean-Didier BERGER

Ce compte rendu appelle-t-il de votre part des questions ? Je n'en vois pas.

Des remarques ? M. Le Gall, vous aviez posé une question. Je vous confirme qu'on propose bien de rectifier puisque M. MERGY, qui vous représentait, s'est abstenu donc cela vaut également abstention pour vous-même.

M. Goulwen LE GALL

Merci beaucoup.

AFFAIRES GÉNÉRALES

5. Le recours gracieux de conseillers territoriaux, de conseillères et de conseillers municipaux, de l'association Clamart Citoyenne et du collectif Antony Terre Citoyenne, portant demande de retrait des délibérations n° CT2020/138 et CT2020/140 adoptées lors du Conseil de Territoire du 16 décembre 2020

M. Jean-Didier BERGER

Il me semblait avoir pourtant clairement expliqué à cette assemblée que nous étions parfaitement dans les clous en vertu des textes en vigueur. Mais visiblement, mes explications ne vous ont pas convaincus. Certains d'entre vous ont donc écrit au Préfet pour demander le rejet de ces délibérations. D'autres, ont déposé ce recours gracieux. Depuis, nous avons reçu une réponse de la Préfecture, nous avons également un article de presse fort intéressant de la Gazette des Communes qui a fait refaire, par son spécialiste, tous les calculs qui démontrent que, non seulement, nous sommes en dessous de 15 %, mais en plus, nous sommes même en dessous de 10 %. Il n'y a donc pas de difficulté sur cette taxe.

C'est bien de crier au loup et de s'emparer des dossiers, mais le mieux serait quand même, une fois les questions posées, d'écouter les réponses que je vous formule et de croire ce que je vous dis parce que vous vous êtes, pardonnez-moi de vous le dire, totalement ridiculisés sur cette opération. L' « argent des poubelles », comme vous le dites, est bien utilisé et sert notamment à réaliser beaucoup d'actions de développement durable. C'est bien d'avoir de belles ambitions, mais c'est quand même mieux d'être dans l'action et de pouvoir réaliser des choses. Cela me fait donc plaisir de pouvoir ainsi vous répondre et de proposer à l'assemblée du Territoire de rejeter ce recours, peut-être à l'unanimité, peut-être allez-vous au moins faire amende honorable et reconnaître que vous vous êtes trompés puisque c'était ce que vous aviez indiqué. Vous aviez dit que, peut-être, finalement, j'avais raison et que cela serait démontré. Maintenant que cela est démontré, il serait bien que vous fassiez amende honorable et que vous présentiez vos excuses à tous ceux que vous avez offensés dans les services en indiquant qu'on avait préparé un budget qui revenait finalement à voler 200 € par habitant, comme vous comme vous l'avez indiqué.

Je vais peut-être simplement, pour ceux qui ne l'auraient pas vu dans le dossier, lire le courrier de M. le Secrétaire Général de la Préfecture qui écrit pour le Préfet au Territoire, à moi-même, en date du 4 mars dernier « Adoption des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Par délibération n° 7 et 8 du 16 décembre 2020 transmise en préfecture le 22 décembre 2020, le Conseil Territorial de l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris, a adopté respectivement les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et le budget primitif pour 2021. Par courrier du 9 février 2021, je vous demandais de procéder au retrait des délibérations précitées, sauf à m'apporter des éléments complémentaires. Par courrier du 17 février 2021, vous m'avez fait part de vos observations dont je prends note. Ainsi, compte tenu des quotes-parts des charges de structure, des charges financières du compte 66 et de l'achat du terrain de la Sygrie évoqués dans votre réponse, le coût du service de collecte et traitement des déchets inscrit au BP 2021 serait supérieur de 1,6 M€ à celui inscrit dans l'annexe relative à la TEOM et représenterait un sur-financement de moins de 9,5 %. En conséquence, je vous demande, lors du prochain Conseil de Territoire, de porter ces éléments à la connaissance du Conseil de Territoire. »

J'ai le plaisir de le faire pour que vous soyez parfaitement informés et j'espère qu'à l'avenir, nous n'aurons plus ce type de déconvenues. Je vous en remercie par avance.

M. VERNANT m'a demandé la parole et je lui donne bien volontiers. Bienvenue.

M. Martin VERNANT

Bonsoir M. le Président, bonsoir chers collègues. Nous, la France Insoumise, nous sommes un peu sceptiques sur le bien-fondé juridique de ce recours. C'est pourquoi nous préférons, dans le doute, nous abstenir pour cette délibération. Néanmoins, sans entrer dans la querelle des chiffres, nous souhaiterions faire remarquer qu'il y a deux façons d'équilibrer les recettes et les dépenses. La première qui est plutôt celle d'En Marche consiste à baisser les impôts d'abord et à se demander comment financer ces baisses ensuite. Une seconde, qui est la nôtre, consiste plutôt à investir pour améliorer le système de déchets.

Certaines projets sont en cours comme le passage des déchets à la demande. Il nous semble qu'on peut aller plus loin : on pourrait instaurer, par exemple, des avances de trésorerie pour encourager les commerçants à mettre en place des consignes de récupération, on pourrait également accompagner les commerçants qui s'engagent à arrêter d'utiliser des emballages plastiques et qui privilégient plutôt le verre ou l'aluminium. Ou encore augmenter le nombre de points de récupération des déchets. M. le Président, travaillons ensemble pour le traitement des déchets et pour lutter contre le gaspillage. Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Merci pour ces propositions concrètes.
M. MAUGER.

M. David MAUGER

Merci M. le Président.

Vous avez reçu le recours gracieux de trois conseillers territoriaux Didier DINCHER, Gilles MERGY et moi-même, ainsi que de 27 conseillers municipaux des communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Montrouge et Sceaux et de 2 collectifs, que vous avez cités tout à l'heure, l'association Clamart Citoyenne et Antony Terre Citoyenne.

Ce recours vous demandait le retrait de deux délibérations : celle portant sur la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que j'avais signalée comme étant excessive et la seconde délibération portait sur le budget primitif dont une annexe détaille les dépenses et les recettes de ce service qui permet de justifier le taux de la taxe. C'est donc cette annexe qui permet de justifier le taux de la taxe et qui nous paraît curieusement rédigée. Suite à notre recours, M. le Président, le Préfet vous a adressé un premier courrier, le 9 février, dans lequel il commençait par vous demander de procéder au retrait de ces délibérations. Les choses n'étaient visiblement pas aussi simples que vous nous les avez exposées, sauf à lui apporter des éléments complémentaires, ce que vous avez fait plus récemment. Vous avez identifié 1,6 M€ de charges à ajouter à cette annexe, ce qui vous permettrait de passer sous les 10 % de dépassement de cette taxe.

Nous n'avons aucun détail. En fait, pour que vos nouveaux arguments soient valables, il faudrait délibérer sur une annexe modifiée du budget primitif puisque les chiffres qui ont été fournis en décembre étaient visiblement lacunaires.

Pouvez-vous nous donner les détails de ces 1,6 M€ supplémentaires ?

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup.

Je vais vous expliquer ce qu'il en est.

M. DINCHER.

M. Didier DINCHER

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et tous.

Je suis évidemment satisfait que ce point soit inscrit à l'ordre du jour. Le courrier de M. le Préfet montre bien que nos calculs n'étaient pas aussi faux que vous avez pu le prétendre que ce soit en séance ou par un communiqué de presse signé au nom de cette assemblée. En substance, je comprends, de la lettre de M. le Préfet, que vous avez trouvé des dépenses supplémentaires à imputer à la TEOM amenant ainsi son excédent à une mesure acceptable. On n'a pas le détail. Vous mentionnez dans la délibération qu'il s'agit d'une quote-part des charges de structure et des charges financières et de l'achat du terrain de la Sygrie pour un projet de démonstrateur écologique dont on parlera plus tard.

Mes chers collègues, j'aimerais attirer votre attention sur ces deux ajouts. Concernant la quote-part des charges, le Conseil d'État s'est, à plusieurs reprises, exprimé pour dire que la prise en compte d'une quote-part des services généraux n'était pas acceptable. Je me tiens à votre disposition si vous voulez avoir les références des décisions du Conseil d'État qui forçait ainsi les Collectivités à rembourser l'intégralité de la taxe.

Sur le point du terrain dit de la Sygrie, je vais citer la délibération qui va venir. « Il a vocation à accueillir un public scolaire, des habitants et des associations pour donner à voir des projets environnementaux innovants et comportera notamment une école du développement durable, une ressourcerie, une station de production et de distribution d'hydrogène, une activité microméthanisation, un parcours pédagogique en milieu naturel et une activité de restauration écologique de la rivière de la Sygrie limitrophe.

On n'a pas besoin du Conseil d'État pour voir, mes chers collègues, et je vous en laisse juges, le lien entre ce projet et la collecte et le traitement des ordures ménagères. En dehors de l'activité de microméthanisation, peut-être, et dans une certaine mesure la recyclerie, moi je n'en vois pas. En fait, je vous invite à voter contre la délibération du recours gracieux parce que la réponse apportée me semble bien légère et inadaptée. Elle ne lève pas, à mon avis, le risque qui a été exposé dans le recours gracieux. Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Didier BERGER

Merci.

M. MERGY.

M. Gilles MERGY

Merci M. le Président.

Je vais essayer de ne pas paraphraser ce que viennent de dire David MAUGER et Didier DINCHER.

Le premier point consiste à dire que ce n'est pas un combat partisan que l'on mène, ni un combat contre vous, M. le Président. Le sujet du trop-perçu sur la TEOM est bien antérieur à cette Présidence, il existe depuis la création de l'ex communauté d'agglomération Sud de Seine qui au départ était composée de quatre villes de gauche. Le problème est que le sujet de la TEOM et du taux n'a pas été traité depuis.

Deuxièmement, ce que je voudrais dire c'est que c'est un combat pour la transparence de l'action publique et la crédibilité de l'action publique. Si on ne veut pas fragiliser le consentement à l'impôt, il faut qu'on puisse rendre des comptes aux citoyens, notamment sur une taxe affectée comme la TEOM. Il faut qu'on puisse démontrer qu'effectivement il n'y a pas de trop-perçu par rapport au service rendu aux usagers.

Le troisième point est le fait que, contrairement à ce que vous venez de dire M. le Président, contrairement au communiqué de presse que vous avez publié avec le logo

de Vallée Sud – Grand Paris, le Préfet a été plutôt sensible à notre argument puisqu'il vous a demandé, dans son premier courrier, de retirer vos délibérations sauf à lui démontrer qu'elles étaient pertinentes.

Quatrièmement, vous avez effectivement trouvé des dépenses supplémentaires. Le Conseil d'État a montré que le fait de prendre une quote-part des charges de structure n'était pas recevable et sur l'achat du terrain de la Sygrie, le lien entre la TEOM, les ordures ménagères et cette dépense est pour le moins ténu.

Compte tenu des engagements que vous avez pris dans votre réponse à M. le Préfet, je voudrais enfin savoir quelles vont être les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles dépenses. Puisque comme l'a dit David MAUGER dans son intervention, il n'y a rien, on n'a pas d'éléments, est-ce simplement une promesse formelle à ce stade ?

Merci.

M. Jean-Didier BERGER

M. LE GALL a demandé la parole.

M. Goulwen LE GALL

Merci M. le Président.

Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit. Je m'interroge sur l'une des dépenses qui est celle qui a trait aux frais financiers puisque je ne sais pas si les 1,6 M€ de charges de structure ne concernent que les frais financiers, mais une telle augmentation, alors que l'on connaît des taux très bas, me rend un peu interrogateur. J'ai l'impression que les emprunts qui auraient été affectés au financement de ce service n'étaient pas forcément les mêmes et qu'il y a eu une espèce de petit tour de passe-passe qui n'est pas très reluisant.

En outre, j'aurais aimé aussi avoir le courrier que vous avez adressé au Préfet puisque vous ne nous avez adressé que la réponse et la requête de nos collègues en termes d'équilibre des forces, j'aurais aimé également avoir le courrier que les services et vous-même avez adressé au Préfet.

Plus spécifiquement, concernant Montrouge, on a une vraie difficulté puisqu'à terme la ville, et notamment le contribuable, va quand même payer presque 2,5 M€ de plus avec ce lissage de taux en passant de 3,05 % à 5 % alors que la géographie, la topographie et la densité de Montrouge et la qualité du service qui sera apportée aux Montrougiens en termes de ramassage des poubelles ne me semblent pas du tout militer pour une telle hausse. Je pense qu'il est temps de mettre un moratoire sur cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de réfléchir à sa construction en prévoyant notamment des zonages en fonction de la densité des différentes communes, en fonction des déchets qui sont ramassés. Montrouge et Malakoff sont des communes très denses sur lesquelles il y a très peu de déchets verts. Tout cela est un peu trop taillé à la serpe et ne va pas suffisamment dans le détail, selon moi. Je crois que réaliser un bénéfice sur cette activité-là, pour répéter ce qu'a dit Gilles MERGY, comporte un danger sur le consentement de nos concitoyens à l'impôt.

Merci.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup.

Stéphane ASTIC.

M. Stéphane ASTIC

Merci, M. le Président, chers collègues.

Beaucoup de choses ont été dites au cours de ces trois derniers mois et aujourd'hui sur le sujet. Toutefois, j'écoute les questions qui viennent d'être posées et je ne crois pas

que tous les conseillers territoriaux disposent de toutes les informations auxquelles vous faites référence pour voter cette délibération. Notamment dans les attendus de ces délibérations, que les conseillers vont voter, vous nous proposez un vote au vu de deux courriers qui ne figurent pas dans le dossier. Il est écrit « vu le courrier du 9 février de M. le Préfet des Hauts-de-Seine » et « vu la réponse de l'établissement public » ; or, ces deux courriers ne sont pas joints au dossier. C'est dommage parce que cela nous donnerait l'occasion à tous de bien connaître les arguments que vous avez développés et nous avons bien la réponse. J'aurais bien aimé que vous puissiez en donner lecture avant que je vous fasse part de mes questions.

M. Jean-Didier BERGER

Je vais donner la parole à Benoît BLOT et ensuite je vais vous répondre.

M. Stéphane ASTIC

Excusez-moi M. le Président, est-ce que vous comptez lire ces courriers ou pas ? Sinon, j'ai effectivement un certain nombre d'observations à vous faire.

M. Jean-Didier BERGER

Vous m'avez posé une question, je vous y répondrai au moment où je répondrai aux questions de tout le monde.

M. Stéphane ASTIC

J'avais d'autres questions à vous poser.

M. Jean-Didier BERGER

Alors, allez-y, je vous écoute.

M. Stéphane ASTIC

Ce que je retiens de cette histoire, c'est que vous nous avez pas mal accusés de ne même pas savoir compter et de ne pas savoir calculer, d'être « incompetents et incapables », si je reprends vos mots du dernier Conseil Territorial.

M. Jean-Didier BERGER

Je ne crois pas avoir dit « incapables », c'est vous qui le dites, je vous laisse responsable de vos propos.

M. Stéphane ASTIC

Vous avez dit : « Vous êtes en incapacité ».

M. Jean-Didier BERGER

Ce n'est pas tout à fait pareil. Vous devriez surveiller ce que vous dites, M. ASTIC, parce que cela fait plusieurs fois que je suis obligé de vous reprendre sur les termes que vous utilisez.

M. Stéphane ASTIC

Je vais surveiller ce que je dis, je fais très attention et je vais rester courtois, je vous le promets.

Dans le courrier que M. le Préfet vous a adressé, comme vous en faites référence, il est indiqué qu'il vous a demandé, dans un premier temps, de retirer ces délibérations parce qu'il m'a confirmé qu'effectivement il y avait un dépassement de 5,4 M€ et que cela atteignait 14 %. Je pensais que vous joindriez votre courrier au dossier, vous ne l'avez pas fait. J'espère que vous ne lui direz pas qu'il était incompetent, qu'il ne sait pas calculer, qu'il doit apprendre à compter comme vous l'avez fait pour moi.

Vous avez décidé de présenter un budget avec des taux d'imposition qui pouvaient être remis en question, c'était votre choix. Je vous l'ai dit, le Préfet vous l'a écrit. Vous venez

de nous expliquer qu'il faut prendre en compte de nouvelles dépenses et que cela ne se déduit pas facilement. Mais il existe une annexe qui est faite pour cela et qui devait présenter le détail des calculs. Vous nous rajoutez des dépenses aujourd'hui et j'espère que dans le futur cette annexe sera exhaustive.

Dans la lettre que le Préfet m'a adressée en réponse à la saisine que je lui ai envoyée, il m'indique que vous avez essayé de retenir une quote-part des charges de structure. Il existe une jurisprudence constante du Conseil d'État qui a censuré cette pratique à plusieurs reprises.

Vous indiquez également que vous intégrez une quote-part des charges financières sans pointer exclusivement crédit par crédit ce qui se rapporte aux dépenses des ordures ménagères. Peut-être, je dis bien, peut-être, que cette intégration pourrait être rejetée.

J'indique à mes chers collègues que le montant considéré pour cet intérêt est de l'ordre de 64 000 € à 86 000 € ou 67 000 € à 86 000 €. Pour le premier poste, il s'agit de 670 000 € que vous imputez au budget des dépenses des ordures ménagères.

Enfin, vous intégrez dans les dépenses l'acquisition d'une parcelle à Châtenay pour la construction d'un démonstrateur écologique pour un montant de 720 000 €, et une refacturation de charges à Montrouge pour un montant de 130 000 €.

J'ai déjà entendu parler de la parcelle de la Sygrie, je n'y reviens pas. En tout cas il y a au moins trois points sur lesquels ça se discute et d'ailleurs ça se discute tellement que le Préfet a employé le conditionnel en disant « compte tenu des quotes-parts, coûts des services de collecte, le traitement serait supérieur de 1,6 à celui inscrit et représenterait un sous-financement de moins de 9,5. C'est du conditionnel qui répond à votre déclaration.

Plutôt que de résoudre un problème, vous en avez créé un autre. Est-ce que c'est de la fuite en avant ? Est-ce que vous espérez encore une fois surfer entre le pas vu pas pris ? Je ne sais pas, mais en tout cas cela pose question.

En tout état de cause, hormis l'acquisition de cette parcelle de 720 000 €, les autres charges que vous imputez aujourd'hui au budget des dépenses des ordures ménagères sont de l'ordre de 850 000 €. Si je les appliquais sur les excédents que nous avons connus au niveau du Territoire en 2018, 2019 et 2020, l'excédent aurait été de plus de 15 %. On se retrouve dans une situation où effectivement Vallée Sud a prélevé, tous les ans, des taxes en trop. Vous nous avez dit que c'était fait pour financer des tas d'investissements, vous nous avez reproché la baisse des dotations de l'État et à l'arrivée vous dites qu'il s'agit de baisser les investissements dans l'écologie ou alors le Vice-Président du Territoire a expliqué que si on baissait les ressources du Territoire, on abaisserait également les investissements dans le monde du théâtre et la culture. C'est bien la preuve que vous utilisez l'argent collecté en supplément à d'autres choses que le service des ordures ménagères.

Vous avez pris des risques. Vos réponses et vos tentatives de corriger l'excédent confirment que vous avez ordonné de prélever indûment, en toute connaissance de cause, des impôts en excédent en 2018, 2019 et 2020. Vous auriez pu expliquer aujourd'hui que vous aviez mal évalué les choses, que vous alliez revoir les taux d'impôts, vous seriez sorti de cette situation par le haut, mais vous préférez tenter de noyer le poisson avec des arguments qui, à mon avis, restent contestables. Je ne suis pas juge, je dis bien encore une fois « à mon avis ».

M. Jean-Didier BERGER

Heureusement !

Merci. On a très bien compris votre propos Monsieur.

La parole est à Benoît BLOT.

M. Benoît BLOT

Merci M. le Président.

Je voudrais juste qu'on arrête de couper les cheveux en quatre et de tourner en rond. Il faut revenir à l'essentiel : notre politique autour de la gestion des déchets. Je crois qu'il faut essayer de répondre aux onze villes qui sont très demandeuses. La ville de Montrouge, par exemple, a été la première à expérimenter les défis « zéro déchet ».

On a mis en place la collecte des encombrants à la demande, des distributions de composteurs. On est passé dans toutes les villes chaque semaine pendant des mois pour expliquer aux gens, on en a mis dans toutes les écoles volontaires pour la collecte des bio-déchets, on a transformé tous nos camions pour qu'ils fonctionnent au gaz, ce qui coûte beaucoup d'argent, mais pour la qualité de l'air il faut savoir qu'une benne à ordures est le véhicule le plus polluant : il ne fait que démarrer, s'arrêter, démarrer, s'arrêter. La collecte de déchets à la demande est très performante parce qu'elle prend tout type de déchets. On lance un quartier, très peu étendu, de bio-déchets. On ne peut pas dire qu'on veut bien remettre en cause les taxes, mais qu'on ne veut pas remettre en cause le résultat. Ces opérations-là, il faudra bien les financer.

Quant au terrain de la Sygrie, si vous ne comprenez pas, dans une école de développement durable, le principal enseignement va être d'expliquer aux enfants, extrêmement prescripteurs auprès des parents, comment bien trier, comment diminuer la production de déchets. On en aura le retour parce que si on produit moins de déchets ou si les déchets sont mieux triés, ça coûtera forcément moins cher. On ne peut pas d'un côté au Conseil de Territoire dire que la TEOM c'est trop fort et puis dans d'autres instances demander toujours plus. On ne peut pas, quand on est au SYCTOM, dire vouloir plus d'argent pour les déchets et faire plus de choses, et ensuite vouloir que les taxes diminuent.

Je voudrais rappeler à tout le monde que calculer la TEOM à l'euro près, c'est bien difficile. Il faudrait déjà que l'État et le Gouvernement donnent exactement quelle va être l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dans les cinq ans qui viennent, ce qui n'est pas du tout le cas. C'est quand même un peu une blague de nous demander à l'euro près combien va coûter la TEOM et de soutenir un gouvernement qui n'est même pas fichu de nous dire quels sont les taux de la TGAP. Ce n'est pas des 10 € par-ci, des 5 € par-là, ce sont des dizaines et des dizaines voire des centaines de milliers d'euros.

Si vous voulez qu'on diminue nos ressources, il va forcément falloir nous expliquer ce qu'on doit arrêter. Je pense qu'aujourd'hui on sait que le réchauffement climatique est un problème, mais de nombreux scientifiques disent que c'est surtout les déchets qui posent problème puisque les classes moyennes et dès que les gens sortent de la pauvreté, ils produisent énormément de déchets.

Je crois que la politique menée sous l'autorité de notre président, et avec toutes les villes puisqu'on fait ça tous ensemble, on n'a vraiment pas à en rougir. Je suis sur le terrain en ce moment parce qu'il y a un quartier qui démarre la collecte des bio-déchets, la TEOM, dans ce quartier-là, a même plutôt diminué. Il y a tout un tas de services en plus, il y a des services améliorés, les services qui sont fournis sont moins polluants. On peut tourner en rond et, en plus, si vous ne comprenez pas que l'école du développement durable est directement liée à la production des déchets, je ne vois pas de quoi on va discuter. Essayez d'y réfléchir et vous verrez.

L'école du développement durable est bien sûr pensée sur de bonnes actions et on sait que les enfants sont prescripteurs auprès des parents. Ne dites donc pas que le terrain de la Sygrie n'a rien à voir avec les déchets. Ne soyez pas... je ne vais pas employer le mot de « ridicules » car je sais que cela ne va pas vous plaire, mais soyez cohérents.

M. Jean-Didier BERGER

Merci M. le Vice-Président.

Écoutez, moi, je vous trouve formidables. Vous ne direz donc pas dans le compte rendu que j'ai utilisé un terme qui ne vous plaît pas. Je vous trouve formidables parce que même quand on vous met le nez dedans, même quand on vous prouve par A + B que vous vous êtes trompés, vous êtes encore là à dire que ce n'est pas le cas et à nous dire que c'est nous qui nous trompons, c'est formidable ! Vous allez peut-être me dire que j'ai inventé le courrier du Préfet. Vous l'avez saisi, vous êtes déjugé. Et pourtant, vous avez vous-même fait remarquer qu'au début, on ne peut pas dire qu'il ait d'emblée pris fait et cause pour moi ou pour le Territoire. Il nous a challengés. Mais tout ce qu'on lui a dit, on ne l'a pas inventé, tout ce qu'on lui a dit est dans le budget parce que, contrairement à ce que vous affirmez de façon tout à fait péremptoire, ce qui doit être pris en compte aux yeux de la jurisprudence de la loi et des textes en vigueur, ce n'est pas que l'annexe. Et pour cause, puisqu'il y a effectivement des quotes-parts constitutives de frais qui sont dans le budget général et qu'il faut aussi prendre en considération parce que vous avez cité la jurisprudence, mais, fort heureusement, dans un Etat de droit, il n'y a pas que la jurisprudence. On est aussi sur des textes qui sont vus, corrigés, amendés, repris par le législateur et la loi a changé après les jurisprudences que vous avez certainement en tête. En 2019, les choses ont été remises à plat pour dire ce qui pouvait être pris ou non en considération et c'est donc la raison pour laquelle ça n'est pas que sur la base de l'annexe de la TEOM qu'on peut se faire une idée du bon niveau, du niveau tolérable qui est celui de la TEOM.

Vous ne le saviez pas très bien, vous apprenez. Vous nous aidez aussi nous-mêmes à apprendre et à être encore meilleurs.

Quand je vous ai dit qu'on était dans les clous, qu'il y avait une tolérance, au début vous étiez en train de me dire qu'il y avait zéro tolérance, qu'il n'y avait pas de texte qui prévoyait une tolérance. Maintenant, j'espère qu'au moins vous le reconnaissez. Toutes les dépenses visées dans le courrier fait au Préfet sont dans le budget. Que vous ayez mal regardé le budget, que vous ne sachiez pas le lire, que vous ne pensiez pas à poser les bonnes questions au moment des commissions parce que vous ne nous avez pas demandé les justifications sur ces éléments en commission. Il faudrait donc peut-être préparer les choses et travailler.

Vous avez dit, M. MERGY, que le problème ne datait pas de la Présidence qui est la mienne et de la création du Territoire, c'est bien de le rappeler, en revanche vous avez dit que le problème n'était pas traité depuis, c'est faux ! Nous faisons une baisse inédite de la TEOM et inédite pour une raison simple, c'est que c'est la seule de l'histoire et passer, par exemple, pour la ville dont vous êtes l'élu, de 6,39, de mémoire, à 5, cela fait une baisse de plus de 20 % de la TEOM. Vous avez regardé les taux de TEOM des autres territoires ? C'est intéressant.

- Grand-Orly Seine Bièvre, il y a 5 zones. Cela va jusqu'à 10,8 %.
- Grand Paris – Grand Est, ça va jusqu'à 6,88 %.
- GPSEA, 8,26 %.
- Grand Paris – Terres d'Envol, 7,5 %.
- Est Ensemble, 7,92 %.
- Paris Est Marne et Bois 8 %, je cite des territoires de droite comme de gauche pour bien vous montrer que je ne suis pas dans un procès politique.

Je crois qu'il faut aussi être raisonnables : les arbres ne poussent pas jusqu'au ciel et les taux de taxe ne descendent pas jusque dans le sous-sol.

Vous avez cité, M. MAUGER, des élus de beaucoup de villes, mais vous avez oublié de dire une chose, c'est que dans votre sensibilité politique, les élus qui sont responsables et qui sont aux responsabilités n'ont pas signé avec vous et je les remercie parce que cela montre une chose, c'est que quand on est aux responsabilités on réfléchit un peu différemment. Je vous rappelle que quand des élus de votre sensibilité étaient aux commandes du Territoire, pour aller dans le sens de ce qu'a dit M. MERGY au début,

cela ne les dérangeait pas du tout qu'il y ait un excédent, bien plus important qu'il ne le sera cette année ou dans les années qui vont suivre. Quand on va arriver à zéro excédent, quelles solutions allez-vous proposer ? Dans deux ans ? Dans trois ans quand les cours auront augmenté ? Allez-vous proposer d'augmenter les impôts des communes pour augmenter leur participation ? Allez-vous proposer de ré-augmenter le taux de TEOM ? Est-ce ce que vous allez proposer ? C'est donc bien d'avoir une vision à courte vue, mais c'est bien aussi de se rappeler le passé, de bien analyser le présent et d'anticiper un tout petit peu aussi le futur.

S'agissant des remarques qui ont été faites par M. LE GALL, qui, d'habitude, est mieux inspiré. Vous avez parlé d'un moratoire, mais il n'y a pas du tout de problème avec le taux de Montrouge parce que vous savez certainement, puisque vous avez l'air d'avoir creusé un petit peu les uns les autres le sujet, que le taux ne peut être différent que s'il y a une différence de services. Il y a là éventuellement une différence de services, mais c'est une différence de services à la hausse parce qu'il y a plus de services notamment dans les fréquences de passage, il y a plus de fréquence à Montrouge que dans d'autres villes du Territoire. Je ne suis donc pas du tout sûr que cet argument soit en la faveur de la cause que vous entendiez défendre.

Si vous êtes un minimum de bonne foi, et je ne doute pas que vous le soyez, vous allez un petit peu réviser votre jugement et voter, avec nous, le rejet de ce recours gracieux et j'espère que vous ne vous ridiculisez pas à l'avenir à continuer ce combat ou ce type de combat qui montre que ce n'est même pas pour vous une question de désaccord de la politique qu'il faudrait mener, c'est essayer de faire condamner la Collectivité à laquelle vous appartenez.

Que vous défendiez des options différentes, j'attends de voir lesquelles, proposez-nous la suppression d'un certain nombre de dépenses, proposez-nous, comme l'a fait par exemple M. VERNANT, des dépenses supplémentaires. Je suis tout à fait prêt à entendre cette option, mais entre défendre et descendre, il y a une vraie différence.

Ayant ainsi répondu, nous allons maintenant passer au vote.

M. David MAUGER demande la parole.

M. MAUGER, vous avez eu largement la parole.

M. David MAUGER

Écoutez, vous avez caricaturé notre position.

M. Jean-Didier BERGER

Non, je ne crois pas, je pense avoir été assez indulgent avec vous, au contraire. Je vous déconseille de m'inciter à aller plus loin.

Nous allons maintenant passer au vote du rejet de ce recours gracieux.

Qui s'oppose à ce rejet ?

Alors, on va baisser les mains qui étaient préalablement levées, notamment celle de Benoît BLOT qui, j'imagine, ne veut pas s'opposer au rejet. Est-ce qu'on est stabilisés sur les votes ?

S'opposent au rejet : Stéphane ASTIC, Goulwen LE GALL, David MAUGER, Didier DINCHER, Gilles MERGY.

M. Goulwen LE GALL

Avec pouvoir M. le Président, s'il vous plaît.

M. Jean-Didier BERGER

Tout à fait, on tient compte des pouvoirs. Qui a des pouvoirs parmi vous ?

Vous, M. LE GALL.

M. Goulwen LE GALL

Oui.

M. Jean-Didier BERGER

Cela fait donc six, on est d'accord ?

Parfait. Je vous demande de bien vouloir baisser la main. Merci beaucoup.

Qui s'abstient sur cette délibération ?

M. VERNANT, Mme ROSSI, M. KANDEL, M. XAVIER et M. AARSSE.

Êtes-vous détenteurs de pouvoir ? Je ne crois pas, nous le vérifierons.

Le reste est favorable au rejet, pas de NPPV. Je vous remercie.

Le recours gracieux est donc rejeté.

AMÉNAGEMENT – URBANISME – HABITAT

6. Création d'un périmètre de prise en considération du projet de l'aménagement du secteur « rue de Versailles - RD 906 - ligne THT » à Clamart

M. Jean-Didier BERGER

Peut-être simplement quelques mots pour vous expliquer de quoi il s'agit. Vous savez que nous sommes engagés avec la ville du Plessis-Robinson et avec le soutien du département des Hauts-de-Seine et de la Région ainsi que de la métropole du Grand Paris sur l'enfouissement des lignes à très haute tension. Antony sera également concerné par une opération du même type par la suite.

Il y a en dessous un certain nombre de terrains qui ont vocation à évoluer. Mais évidemment, seulement quand les lignes seront enfouies. Avant d'arriver à terme du périmètre de gel de ce périmètre, nous lançons un périmètre d'étude pour commencer à regarder ce qu'il conviendra de faire dans l'avenir. C'est donc l'objet de cette délibération.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. XAVIER ? Non, c'est peut-être une main qui reste élevée.

Est-ce que M. XAVIER souhaite prendre la parole ? Je ne le vois pas.

Alain GAZO ? Non plus.

Didier DINCHER.

M. Didier DINCHER

Non, excusez-moi, c'est une erreur !

M. Jean-Didier BERGER

Si vous voulez bien baisser votre main.

Stéphane ASTIC ?

M. Stéphane ASTIC

Merci M. le Président.

Il y a de bonnes raisons de vouloir réaménager ce quartier avec la libération des espaces de lignes à haute tension, la vétusté et l'insalubrité de certains bâtiments, la présence de friches et la pression qui peut s'exercer sur les propriétaires de quelques pavillons qui restent le long de la 906.

Il y a donc de bonnes raisons de vouloir maîtriser le foncier pour maîtriser l'évolution de cette zone compte tenu de la situation aussi attractive qui constitue le croisement des tramways T6, actuel, et T10, livré dans quelques années.

Pour autant, j'ai quelques questions complémentaires sur la définition de ce périmètre. Le périmètre inclut plusieurs entreprises et bâtiments d'activités professionnelles comme l'entreprise Coca-Cola, qui emploie 155 personnes, l'immeuble ATLANTIC, le bâtiment des sapeurs-pompiers et bien d'autres entreprises.

Dans la description du projet, vous évoquez la création de logements au sein de son périmètre, mais vous ne parlez pas du maintien de ces activités professionnelles. Est-ce que ces implantations, sources d'emplois, sont destinées à disparaître dans un avenir proche ? Seront-elles remplacées par des logements ou est-ce qu'on conservera les activités professionnelles et donc des emplois ?

La deuxième question : est-ce que le projet d'aménagement contribuera à sauvegarder des emplois afin de parvenir à l'objectif d'atteindre un taux d'emploi de 1 à Clamart, on en est assez loin pour l'instant, je crois.

Troisièmement : est-ce que la mise en place de ce périmètre va figer le quartier dans sa situation actuelle pendant deux ans, en matière d'entretien de voirie, de passage de services de propreté et d'élagage des arbres ? Est-ce que tout continue normalement notamment pour l'entretien de la voirie ?

Autre question : pouvez-vous préciser à combien de logements correspond le projet que vous mentionnez de créer une surface de plancher de 150 000 m² de logements et nous indiquer si ces nouveaux logements disposeront des services publics nécessaires et des capacités de transports pour répondre à cet afflux de nouvelles personnes ? Vous faites dans l'anticipation, est-ce qu'on anticipe tout cela ?

M. Jean-Didier BERGER

La question est parfaitement légitime.

Alain GAZO ? Tu souhaites prendre la parole Alain ou pas ?

M. Alain GAZO

M. le Président, je rencontre des difficultés. Vous m'entendez ou pas ? J'ai beaucoup de problèmes techniques : j'ai levé la main il y a dix minutes, mais maintenant ce n'est plus d'actualité.

Cela étant dit, puisque j'ai l'occasion d'avoir la parole, je regarde, en tant que Châtillonnais, très attentivement les projets sur Clamart, combien de logements supplémentaires cela va-t-il représenter ?

M. Jean-Didier BERGER

C'est la même question que Stéphane ASTIC. Je vais répondre à tout cela. Il n'y a pas d'autres questions ?

Je vais répondre à ces questions qui sont les mêmes. Pour bien expliquer les choses, l'idée c'est de se projeter, le projet n'est pas encore arrêté. On indique le potentiel de ce qui pourrait être fait comparativement aux surfaces de logements qui peuvent exister sur la ville ou sur le Territoire, sur des parcelles de terrain de la même taille. Il faut voir quelles seront les parts de logements, les parts d'équipements publics, les parts d'emplois, de commerces, de bureaux. Cela va donc faire aussi l'objet de l'étude. À ce stade, il n'y a rien de défini ; le potentiel approximatif est de 150 000 m² de surface de plancher, pas forcément que du logement et si cela n'était que du logement, cela représenterait environ 2 000 logements. C'est à peu près ce qu'a été fait au Panorama,

140 000 m² de logements et d'activité hôtelière, du commerce, des équipements publics, on est à peu près dans cet ordre de grandeur. Pour l'instant, rien n'est décidé.

S'agissant du départ des entreprises, on ne les chasse évidemment pas, si les entreprises avaient envie de rester, elles sont toujours les bienvenues. Si toutefois, elles décidaient de partir, je ne vais pas laisser, comme je l'ai fait précédemment, des friches industrielles se développer avec les risques de dégradation éventuelle voire d'occupation. Je n'ai aucunement l'intention de laisser se créer une ZAD à Clamart.

Troisièmement, s'agissant de l'entretien. Il va continuer normalement, mais il y a un point supplémentaire c'est que les voies, qui étaient jusqu'à présent des voies privées, ont été récupérées et la société qui gérait cette voie a été rachetée par la puissance publique. Nous allons pouvoir maîtriser à nouveau le destin de ces voies et les entretenir comme elles auraient toujours dû l'être jusqu'à présent avec nos amis du Plessis-Robinson, y compris les arbres, les ronds-points, etc.

La volonté est de continuer à faire de la mixité sociale et de la mixité fonctionnelle, d'avoir sur ces différentes zones, comme nous l'avons fait au Panorama, comme nous l'avons fait sur Plaine Sud, à la fois du logement, de l'emploi, du commerce, des équipements publics pour qu'on soit sur des quartiers équilibrés et qu'on ne soit plus, comme il y a plusieurs décennies, que sur du logement d'un côté, que sur du bureau de l'autre. Nous verrons, dans le cadre du PLUi, le devenir de cette zone.

Je ne souhaite pas, pour être tout à fait clair, qu'il y ait des actes de spéculation foncière tout à fait inconsidérée sur cette zone qui finissent par geler le potentiel.

En espérant ainsi avoir répondu à toutes ces questions, j'ajoute que pour l'instant, et aussi pour nos amis des villes voisines et par rapport à la question qu'a posée Alain GAZO, malgré toutes les constructions qu'on a pu lancer, nous n'avons pas d'habitants supplémentaires. Nous avons même un recensement qui nous donne moins 80 habitants cette année. C'est assez instructif sur le fait que quand on ne construit pas, on perd beaucoup d'habitants.

Avec ces précisions, y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Si, une abstention : M. DINCHER.

Merci, si vous voulez bien baisser de la main.

Les oppositions ? Une opposition ? M. GAZO, voulez-vous vous opposer ou pas ? Je n'ai pas bien compris.

M. Alain GAZO

J'ai toujours un problème technique, cher Président ! Je ne suis pas contre, j'approuve bien sûr votre délibération.

M. Jean-Didier BERGER

Merci.

Pour le reste, c'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins l'abstention de M. DINCHER.

M. Jean-Didier BERGER

J'ai oublié tout à l'heure de faire voter l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2021. Je sais qu'il n'y avait pas de remarque. On est d'accord ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention non plus ? C'est l'unanimité.

Je vous remercie mes chers collègues.

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2021 est adopté à l'unanimité.

7. Création d'un périmètre de prise en considération d'un projet d'aménagement de démonstrateur écologique route de Bièvres à Châtenay-Malabry

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. AARSSE, vous avez la parole.

M. Rodéric AARSSE

M. le Président, une courte intervention. Mes chers collègues.

Nous voulions nous féliciter pour ce projet de démonstrateur écologique, c'est un projet ambitieux. Nous trouvons ça très bien d'entamer toutes ces idées qui pourraient être complémentées avec beaucoup d'autres choses, mais il faut bien commencer quelque part. Malheureusement, il aurait été agréable de voir aussi la partie « et après qu'est-ce qu'on fait au-delà de ce territoire ? » parce qu'il ne faudrait pas que cela soit un peu comme un Disneyland ou un zoo qu'on viendrait visiter avec curiosité pour voir ce qui pourrait se passer dans un monde écologique. Il faudrait que cela soit plutôt un endroit pour commencer à essaimer, que ce soit une sorte de pépinière pour pouvoir essaimer sur l'ensemble du Territoire des nouvelles pratiques, il est mentionné les constructions, etc. dans votre document.

Notre désir est que ce lieu, qui est un point de départ, ne soit pas qu'un point d'arrivée, mais aussi un endroit qui pourrait inspirer l'ensemble des pratiques dans toutes nos villes.

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Je crois qu'on est parfaitement en phase sur le sujet.

Y a-t-il d'autres questions ou interrogations ? Je n'en vois pas.

Jacqueline BELHOMME, Mme la Vice-Présidente.

Mme Jacqueline BELHOMME

Moi aussi, j'ai un petit problème technique. Ce n'est pas une question, c'est juste pour préciser à M. AARSSE qu'évidemment le projet est en réflexion, qu'on va associer tout le monde comme d'habitude sur ce sujet et que cela va se faire petit à petit. Dans le cadre du PCAET, on aura déjà des bons éléments de précision à vous apporter. On ne va pas alourdir le débat ce soir, mais c'est en cours. Il faut effectivement bien commencer quelque part. Ce démonstrateur écologique, entre autres parce qu'il y aura pas mal de choses sur le terrain, sera un bon point de départ, il me semble.

M. Jean-Didier BERGER

M. le Président BLOT.

M. Benoît BLOT

Je voulais juste dire qu'on a déjà beaucoup travaillé ensemble et bien sûr, si vous le souhaitez, on vous associera à ce travail-là. Pour l'instant, c'est une idée, on a quelques grandes lignes en tête, mais il va falloir que tous ensemble on établisse vraiment ce que sera une école du développement durable, ce que sera un démonstrateur écologique, par où commence-t-on, comment le fait-on. Et comme c'est à destination des écoles, des enfants, il faudrait peut-être voir avec le corps enseignant tout cela. Ce n'est pas quelque chose où on peut dire que tout a été décidé. On va le construire ensemble.

M. Jean-Didier BERGER

Parfait. Merci beaucoup.

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ?

Alors j'imagine que Benoît BLOT n'est pas contre compte tenu de ses propos. On va baisser toutes les mains avant de commencer à voter.

Je reprends. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

C'est l'unanimité.

Je vous en remercie mes chers collègues.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. La modification de la délégation du droit de préemption sur la commune de Châtenay

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Des oppositions ? Je n'en vois pas non plus.

Des abstentions ?

C'est donc l'unanimité. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Approbation de la modification n° 4 du PLU de Châtenay-Malabry

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

M. MAUGER.

M. David MAUGER

Merci.

Il s'agit ici de l'avenir de la Cité-jardin de la Butte-Rouge, pionnière des écoquartiers d'aujourd'hui.

Sur cette modification du PLU, le Préfet avait fait du classement de ce site en site patrimonial remarquable, un préalable à toute opération de réhabilitation. M. le Maire de Châtenay-Malabry, en commission, nous avait indiqué qu'il accédait à cette demande de classement qui émane notamment du Ministère de la Culture.

Les services du Territoire ont ajouté, toujours en commission, que notre Conseil sera amené, vers la fin de l'année, à constituer une commission locale de site patrimonial remarquable. Mais, entre-temps, la demande de classement devra être accompagnée d'un document de gestion du site et ce document pourra prendre deux formes. Soit la forme d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, c'est une sorte de PLU amélioré, peut-être le même que celui que nous examinons ce soir et qui ne préserverait sans doute que 15 à 20 % du bâti actuel de la Cité-jardin. Il peut aussi prendre la forme d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur qui est plus contraignant et qui permet de sauvegarder tout un secteur, tel celui de la Cité-jardin. Le Ministère de la Culture précise que la prescription d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur concerne surtout des ensembles urbains à valeur historique exceptionnelle. Êtes-vous d'accord, chers collègues, sur le fait que la Garden City Butte-Rouge, comme on dit dans les écoles d'architecture à l'étranger, constitue bel et bien un ensemble urbain à valeur historique

exceptionnelle et qu'il convient donc de mettre en place un véritable plan de sauvegarde, comme André Malraux les avait institués, c'est-à-dire un PSMV.

Dans ce cas, la modification du PLU proposé n'a plus véritablement de sens et devra s'effacer devant le plan de sauvegarde. Cette option mènerait à une réhabilitation véritablement respectueuse du patrimoine exceptionnel que constitue la Cité-jardin. J'espère évidemment qu'il y aura la mise en place de ce plan de sauvegarde et c'est pourquoi je voterai contre la modification du PLU proposé.

M. Jean-Didier BERGER

Merci.

M. MERGY.

M. Gilles MERGY

Merci M. le Président. C'est un projet qui présente plusieurs problématiques.

La première problématique est celle que vient d'exposer David MAUGER, à savoir qu'il est envisagé de détruire à 80 % un patrimoine architectural et arboré remarquable et à la fois les deux dernières ministres de la Culture, Mme NYSSSEN et Mme BACHELOT ou des personnalités comme Stéphane BERN, des associations de défense du patrimoine, tout le monde s'est mobilisé effectivement pour défendre ce patrimoine remarquable.

La deuxième problématique est la transformation totale d'un quartier. Le projet prévoit la destruction de 1 500 logements sociaux PLAI, leur remplacement par des logements en accession à la propriété. Alors on va nous dire, effectivement, il faut prôner la mixité sociale dans ce quartier comme dans tous les quartiers. Le problème est que la mixité sociale est toujours pensée de la même manière, c'est-à-dire que dans les quartiers où il y a des logements sociaux, au lieu d'engager des plans de réhabilitation complets, comme cela a été le cas à Bordeaux ou à Stains où on est capable, avec les techniques d'aujourd'hui dont le coût financier et le coût écologique sont plus faibles, de réhabiliter complètement, on détruit complètement parce que l'habitat est dégradé, les conditions de vie des locataires sont pourries, etc. Mais ensuite, on ne reconstruit pas intégralement les logements sociaux qui sont détruits, on construit beaucoup de logements privés et donc il y a des personnes, c'est le cas à Fontenay-aux-Roses, aux Blagis, mais c'est aussi le cas à la Cité-jardin à Châtenay-Malabry si le présent projet va jusqu'au bout, qui ne pourront plus se reloger dans ce quartier et qui devront progressivement s'éloigner du cœur de Paris. On expatrie, on discrimine, on expulse des gens qui n'ont plus la possibilité de loger dans les conditions économiques et sociales acceptables.

A minima, je pense qu'il faut soutenir la proposition de David MAUGER sur le plan de sauvegarde. Il faut repenser effectivement l'aménagement de ce quartier. On n'est pas pour l'immobilisme, on n'est pas pour laisser les gens dans leur jus, comme on nous accuse parfois y compris à Fontenay-aux-Roses, on veut simplement préserver des conditions de vie, préserver un patrimoine architectural et arboré remarquable et permettre à des gens qui n'ont pas des moyens financiers extraordinaires de continuer à loger dans le quartier où ils ont vécu, où ils ont grandi, où ils sont allés à l'école.

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Mme PARMENTIER.

Ouvrez votre micro, Mme PARMENTIER, si vous souhaitez que vos propos restent et aient une certaine postérité, relative, j'entends.

Mme Corinne PARMENTIER

Est-ce que vous m'entendez ?

Merci M. le Président. Je disais que je partageais les interventions précédentes sur les inquiétudes sur la préservation de ce site, je pense comme de nombreux habitants de notre Territoire et bien au-delà. Sur les inquiétudes aussi, sur la reconstruction du logement social. Autant j'avais dans l'idée de valider une modification de PLU et compte tenu de l'ampleur en fait des propositions de modification, je me demande pourquoi il n'est pas question d'une révision plus que d'une modification de PLU à ce stade. Compte tenu du fait que nous avons entamé dans le cadre de ce Territoire les travaux pour la construction d'un PLUi, vous avez pu intervenir précédemment sur une délibération concernant un projet d'aménagement à Clamart assez ambitieux sur lequel vous avez proposé le fait que ça pouvait peut-être se réfléchir dans le cadre du PLUi.

Je me demandais, pour que ce site remarquable, s'il n'y avait pas quand même un intérêt à ce que cela puisse se travailler dans le cadre d'un PLUi et pourquoi cette urgence de passer ces modifications qui sont de réelles révisions de PLU, plus que des modifications, de mon point de vue, dans le cadre de ce Conseil de Territoire et de cette délibération.

Par ailleurs, j'ai cru comprendre que l'enquête qui a eu lieu s'est déroulée entre le 20 décembre et le 11 janvier, une enquête publique sur la nature de ces modifications, sur l'importance de ce quartier, de cet écoquartier et sur l'ambition du futur projet. Je trouve que c'est toujours compliqué de faire une enquête assez courte sur des périodes qui ne sont peut-être pas forcément toujours des périodes très propices, alors que l'enjeu est important. Il semblerait qu'à l'issue de cette enquête, 86 % des avis ont été défavorables sur le projet.

J'attends d'avoir des réponses sur les options qui ont amené à effectivement présenter des modifications plus qu'une révision, à s'inscrire dans ce calendrier très rapide alors que peut-être il serait nécessaire, compte tenu de l'importance de ce projet, de prendre son temps pour le poser et pour toutes ces questions. Je m'interroge sur la position que je vais retenir à l'issue de vos réponses.

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Benoît BLOT souhaitait prendre la parole également, ou c'est une main accidentelle ?

M. Benoît BLOT

Ce n'est pas une main accidentelle, M. le Président.

Merci beaucoup. Je voudrais prendre la parole et je voudrais m'adresser directement à M. Carl SEGAUD, le Maire de Châtenay-Malabry. Je vais me permettre, parce qu'on se connaît un peu, de l'appeler par son prénom, Carl.

Toutes ces balivernes, il y a trente ans, on a entendu les mêmes au Plessis-Robinson, il ne fallait rien faire, il fallait aller doucement, il y avait plein de problèmes. C'est la longue marche, mais en tout cas il ne faut pas que tu lâches. Je vois Jacques PERRIN qui sourit, tout cela, on l'a déjà entendu, mais aujourd'hui on proposerait aux gens qui habitent la Cité-jardin au bord de la rivière de tout raser et de reconstruire ce qu'il y avait avant, ils nous prendraient pour des fous. Ce n'est ni aux élus de Fontenay, ni aux élus d'Antony ou aux élus d'ailleurs, c'est à toi que la population de Châtenay-Malabry a fait confiance.

Le chemin, on l'a fait avant toi, cela ne va pas être facile, c'est sûr, mais en tout cas, il y a une chose qui est sûre, c'est vous, avec l'appui de Georges SIFFREDI, qui savez comment vous devez construire. C'est à vous que la population a fait confiance. Je suis sûr que Jacques PERRIN sera d'accord avec moi, on peut te dire que l'ensemble des élus du Plessis Robinson qui ont eu la même démarche que toi, les mêmes balivernes que toi, on est tous derrière toi.

JACQUES PERRIN

Je souscris pleinement.

M. Jean-Didier BERGER

Merci à tous les deux.

Le Vice-Président VASTEL a également demandé la parole.

Cher Laurent ? À moins qu'il s'agisse d'une main levée accidentelle, également.

M. Laurent VASTEL

Je voudrais simplement remarquer qu'il est dommage de devoir créer de la confusion sur les opérations de la rénovation urbaine qui sont en fait chacune différente, et chacune avec leurs propres particularités. Il a été dit des choses qui sont assez sensiblement fausses sur la rénovation, notamment du quartier des Paradis. D'abord, les réhabilitations ne sont pas forcément moins coûteuses que les destructions/reconstructions, dès lors qu'on est obligé de travailler en site non occupé. En fait, c'est la principale variable. Et dès lors qu'on est obligé de travailler en site non occupé, par exemple, quand il y a de l'amiante dans certains bâtiments, on est sur des coûts qui sont extrêmement voisins, avec souvent un niveau de confort, de pérennité de la réhabilitation, et de performance énergétique qui sont très supérieurs à ceux d'une reconstruction.

Deuxièmement, expliquer que des gens vont être exclus, c'est un petit peu dommage, c'est une façon de faire de la politique qui cherche finalement à capter l'attention des gens par la peur. Ce ne sont pas des méthodes que j'estime très estimables, notamment sur la réhabilitation que nous menons au quartier des Paradis, la garantie de maintien dans le quartier a été bien évidemment donnée à tous les habitants qui le souhaitent aux mêmes conditions de loyer au mètre carré, ce qui est un engagement du bailleur que nous avons validé dans le cadre d'une charte de relogement. Tout cela est fait de façon très claire avec l'assentiment assez majoritaire des personnes concernées. Il y a bien sûr des gens qui souhaitent quitter le quartier depuis longtemps, on ne va pas les obliger à rester dans le quartier à l'occasion du relogement, mais tous ceux qui le souhaitent, en tout cas, ont eu la garantie de pouvoir rester dans le quartier.

Certains quartiers qui sont très largement, voire comme le nôtre, totalement en catégorie de type de PLAI, c'est-à-dire qu'en termes de revenus, ce sont des personnes qui sont dans une grande fragilité sociale ; Mettre aussi un peu d'immeubles en accession à la propriété, c'est, en effet, contribuer à rétablir une mixité sociale qui, à mon sens, est quand même une des conditions de l'égalité des chances. C'est aussi une de mes missions, en tant qu' élu local.

Je voudrais terminer mon intervention, M. le Président, si vous me le permettez, mon cher Jean-Didier, en disant que je suis un peu surpris de voir, au niveau de ce Conseil Territorial, des débats de troisième mi-temps qui ont déjà eu lieu dans les Conseils municipaux. Les différents conseillers territoriaux qui sont élus, l'ont été dans des Conseils municipaux qui sont élus au suffrage universel et qui ont donc toute légitimité à décider de ce qu'est l'intérêt de leur ville. Je suis un peu surpris de voir que, malgré un pacte de gouvernance qui est assez clair et qui, je crois, nous a plutôt réussi depuis plusieurs années sous ta présidence, un certain nombre de conseillers territoriaux essayent, si j'ose dire, de créer une sorte de deuxièmes débats après ceux qui ont eu lieu dans l'enceinte des conseils municipaux. On peut échanger des informations, c'est toujours intéressant, mais ce type de débat ne me paraît pas productif et peu respectueux finalement de l'expression du suffrage démocratique qui a eu lieu au moment des municipales et qui est municipal justement, et non pas territorial.

M. Jean-Didier BERGER

Merci, cher Laurent.

Jean-Michel POULLÉ a demandé la parole.

M. Jean-Michel POULLÉ

Merci M. le Président, je fais très court. C'est juste pour dire qu'au regard des échanges qu'on a pu avoir sur ce sujet-là, pour vous prévenir que les conseillères et conseillers du groupe communiste et citoyen ne prendront pas part au vote.

Merci, M. le Président.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup.

Cela me permet quand même de redire une chose [...]

Mme Pascale MEKER

M. le Président, vous ne voyez pas ma petite main levée depuis un grand moment, je me permets de le signaler.

M. Jean-Didier BERGER

Pardon, excusez-moi ! Excusez-moi, Mme MEKER. Je ne vous avais pas vue en effet. Je vous donne la parole bien volontiers. Ce n'est pas du tout une façon pour moi d'essayer de vous priver de la parole, vous le savez bien.

Mme Pascale MEKER

M. le Président, je n'en doute pas.

Balivernes, je ne sais pas, mais en tout cas ici, c'est quand même une instance démocratique, on a le droit de s'exprimer. Revenons sur la Butte-Rouge qui est un cas assez particulier qui vaut le coup qu'on s'y arrête quelques minutes, même si l'on n'habite pas Châtenay-Malabry. La valeur patrimoniale, architecturale et culturelle de la Cité de la Butte-Rouge est reconnue très fortement et largement par les architectes et les acteurs en charge de la protection du patrimoine. Ce site demande donc une approche qui permette à la fois la rénovation de l'habitat absolument nécessaire, la modernisation de ses usages bien sûr, et la protection du patrimoine.

Par ailleurs, la Butte-Rouge est aussi un grand patrimoine naturel que l'on ne peut pas dissocier du patrimoine architectural. C'est même cette intrication qui en a fait une Cité-jardin remarquable. Il faut donc préserver cette nature dans la Cité à deux titres, au nom du patrimoine et au nom d'un urbanisme innovant respectant les données que nous impose la transition écologique dans laquelle nous devons entrer vite.

Plus que jamais en cette période de réchauffement climatique et d'effondrement de la biodiversité en ville, chaque arbre est devenu précieux, chaque mètre carré de pleine terre est à protéger. Cette Cité, qui doit être rénovée, doit l'être dans cet esprit et le respect à la fois de son passé patrimonial, mais aussi de son avenir qui doit s'ancrer dans les principes d'un urbanisme contemporain, celui qui doit accompagner la transition écologique et sociale pour le confort des habitants. La Butte-Rouge doit être, en ce sens, une zone d'innovation en gommant la soi-disant contradiction entre patrimoine et progrès et avenir qui n'a pas lieu d'être. Une belle résolution, comme on dirait en musique, doit signer la réussite de ce projet. Une Cité-jardin est aujourd'hui un modèle d'avenir. Pour ce faire, celle-ci mérite d'être respectée très précisément dans son architecture et son esprit ouvert et tellement moderne intrinsèquement liés aujourd'hui plus qu'hier à notre avenir. Nous ne sommes pas encore complètement convaincus que ce soit le cas dans l'état actuel du projet qui semble encore résolument tourné vers hier, vers une densification qui sera invivable à très court terme, vers une artificialisation prégnante, dangereuse, créatrice d'îlots de chaleur urbaine et de mise en danger de la biodiversité. Pour nous, ni le respect du patrimoine ni une vision d'avenir n'habitent encore suffisamment ce projet. Ce qui, d'emblée, est loin finalement d'être un gage pour le projet social qui doit être aussi au cœur du sujet.

Nous attendons les prescriptions de l'État qui viendront compléter notre regard sur l'évolution de ce site. Avec les précautions et les protections, qui s'appliqueront au PLU,

que l'État va apporter dans le cadre du classement de la Butte-Rouge au titre des sites patrimoniaux remarquables.

Il est vrai que, tant pis pour les balivernes qu'on va nous coller sur le dos, la logique des opérations de renouvellement urbain, qui chasse souvent les habitants sous couvert d'amélioration d'un habitat qui, du coup, du fait d'une augmentation des loyers, échappe aux plus modestes, nous incite aujourd'hui à la prudence.

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

On a ensuite Élodie DORFIAC. Je donnerai en dernier la parole à M. le Maire et Vice-Président en charge de l'aménagement, Carl SEGAUD.

Mme Élodie DORFIAC

Je vous remercie M. le Président.

Je vais faire vite. Mes chers collègues.

Je voulais prendre la parole au nom d'une partie des élus de Châtillon. Mme MEKER a dit que la valeur patrimoniale de la Cité de la Butte-Rouge était largement reconnue au-delà des limites de Châtenay. Et c'est à ce titre que nous nous autorisons, en tant qu'élus de Châtillon, à prendre position ce soir sur une question PLU d'un de nos voisins.

Architectes, spécialistes du patrimoine, collectifs d'habitants ont largement expliqué ces derniers mois combien la rénovation de ce site demande une approche qui permette à la fois la rénovation de l'habitat, la protection de ses habitants et la protection du patrimoine culturel et naturel de cette Cité-jardin.

Plus que jamais, en cette période où la solidarité doit être une valeur vivante, en cette période où la transition écologique est une urgence, cette Cité, qui doit être rénovée, c'est certain, doit l'être dans cette optique de respect de son passé patrimonial, de sa réalité sociale et de la préservation de la nature en ville. Bénéficiaire d'une Cité-jardin sur son territoire est aujourd'hui un modèle d'avenir. Il faut réhabiliter pour l'avenir, c'est certain, mais pour cela, il faut savoir préserver les racines de ce quartier et non seulement à hauteur de 20 % du bâti malheureusement. Plusieurs d'entre nous, adjoints à Mme la Maire de Châtillon, nous avons la conviction, malheureusement, que ce n'est pas le cas pour le projet actuel de réhabilitation. En revanche, par respect pour le pacte de gouvernance qui nous lie, au sein du Territoire, plusieurs d'entre nous, ce soir, ont choisi de nous abstenir sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Stéphane JACQUOT.

M. Stéphane JACQUOT

Merci, M. le Président, de me donner la parole.

Au nom du groupe que j'ai formé avec M. MERGY, Mme RENARD, M. LE GALL qui est le groupe « rassemblement social-démocrate et écologiste », je vais rester en cohérence avec la prise de parole à l'instant de Mme DORFIAC et donc m'abstenir sur ce projet, pour leur part, ils vont voter « contre ».

Merci.

M. Jean-Didier BERGER

Merci. Un dernier mot M. ASTIC rapidement parce qu'on a dit qu'on donnait ensuite la parole à M. SEGAUD.

M. Stéphane ASTIC

Oui, absolument, merci M. le Président.

Ma question est courte. Je suis un peu perplexe parce qu'en commission, M. SEGAUD nous avait brillamment présenté les objectifs qui étaient de conserver 43 % des

bâtiments qui présentent un intérêt architectural. Ou plutôt, que 43 % des bâtiments étaient des bâtiments avec un intérêt architectural et qu'ils seront conservés et réservés. Que 18 % des bâtiments seraient détruits et que 39 %, ne présentant pas d'intérêt architectural, seraient détruits ou rénovés. Dans le débat qui s'est engagé depuis tout à l'heure, on parle de 20 %. Moi, j'avais en tête 43 %. Je comprends qu'il faille rénover, qu'il faille améliorer à la fois sur l'isolation thermique, phonique, etc. Mais du coup, je suis un peu perplexe et si M. SEGAUD pouvait me préciser tout ça, cela serait formidable.

Merci beaucoup.

M. Jean-Didier BERGER

Je n'en doute pas. Il a la parole.

M. Carl SEGAUD

Merci. Bonsoir mes chers collègues. Merci pour ces questions.

Je suis ravi en tout cas que la Cité-jardin suscite de l'intérêt parce qu'évidemment il y a eu des échanges et il y a des prises de position par rapport à cette Cité-jardin et qui malheureusement souvent étaient extérieures et en avançant des chiffres qui étaient totalement erronés. M. ASTIC, vous venez de démontrer en expliquant que vous étiez surpris d'entendre une destruction à hauteur de 80 %. Ce qui est compréhensible de la part de gens extérieurs ou de journalistes qui ne souhaitent pas se plonger dans un dossier. Ce qui est plus surprenant ce soir est le fait que vous ayez toutes les informations dans cette modification du PLU et que vous ayez la possibilité de vérifier. Quand sont avancés des chiffres comme 80 %, il y a des journaux qui se sont permis cela, cela a été évolutif et est allé jusqu'à 87 %, chiffre fantaisiste. Mais dans les 250 pages de cette modification du PLU, il est très clair que ce que j'ai indiqué en commission, vous le retrouverez : il y a 43 % des immeubles qui, pris isolément (selon un travail non pas de la municipalité, mais un travail fin réalisé avec la DRAC, avec des spécialistes), présentent un intérêt architectural. Cela peut être des modénatures, un détail art-déco, la serrurerie, il y a plein de petites choses. Évidemment, il y a un engagement pour conserver et pour rénover ces 43 % de bâtiments qui pris isolément présentent un intérêt architectural. Il y a 18 % qui vont être soit déconstruits et reconstruits sur l'emprise, soit démolis.

L'objectif est de créer des poches de stationnement sous certains bâtiments, en utilisant la topographie du site pour libérer les cœurs d'îlots et les rendre paysagers. Il faut savoir qu'initialement, la Cité-jardin est un lieu de mixité et un vrai site paysager. Sauf qu'évidemment, cela a été dévoyé pour plusieurs raisons : d'une part, une rénovation en 1985 qui a conduit à conventionner de façon uniforme tous les logements et c'est ce que Laurent VASTEL expliquait Il s'agit de façon uniforme d'avoir des logements sociaux avec les montants de location les plus faibles d'Île-de-France avec 3,50 € le mètre carré. D'autre part, les modes de vie ont évolué. L'utilisation de la voiture individuelle qui a fait qu'il y a eu beaucoup de surfaces perméables qui sont devenues imperméables et qui ont accueilli des véhicules en stationnement parce que les gens ne pouvaient pas faire autrement.

Cette Cité-jardin n'était pas prévue pour cette évolution des modes de vie. L'objectif de faire des parkings souterrains, c'est de faire des poches de stationnement qui vont nous permettre de libérer les cœurs d'îlots et libérer les perspectives. Et aussi avec un objectif qui est dans la modification du PLU qui consiste à réduire de 40 % les surfaces imperméabilisées.

J'ai entendu aussi des choses tout à fait pertinentes. La Cité-jardin est un modèle d'avenir. Nous souhaitons faire la Cité-jardin du XXI^e siècle en étant respectueux du patrimoine, mais en faisant aussi une Cité-jardin adaptée aux besoins et aux modes de vie actuels.

Il y a donc les 43 % à préserver, les 18 % qui vont être soit démolis et reconstruits pour créer des poches de stationnement ou certains bâtiments très rares vont être amenés à

être démolis pour libérer des perspectives ou libérer des accès pour rejoindre des espaces verts.

Il reste 39 % de bâtiments qui, pris isolément, ne présentent pas un intérêt architectural particulier. Le débat reste ouvert : doit-on faire de la rénovation, doit-on faire aussi de la démolition-reconstruction ? On sait qu'il y aura les deux, mais où placer le curseur ? Cela se fera en concertation évidemment avec l'État, en fonction des résultats des études des îlots-tests qui ont d'ores et déjà débuté et qui concernent 241 logements.

L'objectif est d'avoir tous les modes constructifs sur ces îlots-tests : de la rénovation stricte, de la rénovation lourde, de la démolition-reconstruction pour en tirer les enseignements en matière de cadre de vie, mais également en matière d'impact environnemental, en matière économique aussi parce qu'il y a des équilibres économiques à trouver. C'est donc la démarche dans laquelle on se trouve et l'objectif est de valoriser le patrimoine architectural et paysager.

Nous lançons cette modification de PLU pour, premièrement, offrir un cadre de vie et des conditions de vie meilleures aux habitants. Actuellement, cette Cité-jardin accueille 9 900 habitants qui vivent dans des conditions qui sont indignes du XXI^e siècle en France. Je ne vais pas lister les maux de cette Cité-jardin, des problèmes d'humidité chroniques avec des moisissures, ce qui fait que les personnes les plus fragiles, les enfants doivent aller régulièrement chez le médecin pour des problèmes d'asthme ou pour des problèmes respiratoires qui peuvent être beaucoup plus graves. Il n'y a pas d'accessibilité : sur 216 bâtiments, 3 disposent d'ascenseur et encore il y en a un qui dessert des demi-étages. Même les rez-de-chaussée sont surélevés, il faut donc grimper quelques marches pour accéder à ces logements. Une isolation phonique pratiquement inexistante qui crée des tensions sociales, pas de locaux pour les poussettes, pas de locaux pour les vélos, des problèmes de stationnement. Vous voyez les maux de cette Cité-jardin sont nombreux. L'objectif de ce projet de rénovation est d'améliorer les conditions de vie de ces Châtenaisiens.

Concernant notre démarche, elle n'est pas soudaine. Elle a été engagée il y a cinq ans. Cinq ans pendant lesquels nous avons concerté la population. Beaucoup de choses ont été faites, des ateliers, des sondages, de nombreuses concertations avec la population. Il y a eu également un travail très fin établi avec les différents acteurs de cette rénovation, bien évidemment, le propriétaire Hauts-de-Bièvre Habitat, mais également les services de l'État, tous les services de l'État, la DRIEA, la DRIHL, la DRAC, le Préfet de région, le Préfet du département qui se sont beaucoup investis et nous sommes arrivés à un consensus. Cette modification du PLU est un consensus pour une première démarche de préservation. Cette modification du PLU n'est pas le projet véritablement, c'est un cadre réglementaire qui d'ores et déjà permet de préserver cette Cité-jardin. 65 hectares ne doivent pas être traités de la même façon que le reste de la ville. Avec le PLU actuel, tant qu'il n'est pas voté ce soir, il y a la possibilité de construire, par exemple, sur les espaces verts, entre les bâtiments, alors que cette modification de PLU restreint fortement les possibilités de construction et flèche tout un patrimoine architectural qu'il convient de conserver, notamment dans la tranche historique de la Cité-jardin parce qu'elle n'est pas homogène, il y a différentes tranches de construction avec des qualités de matériaux différentes, des qualités architecturales différentes.

Je dois porter à votre connaissance, toujours dans le processus qui nous a conduits à cette modification de PLU, rappelé par Benoît BLOT et Laurent VASTEL, le fort engagement lors des dernières élections municipales pour rénover cette Cité-jardin. Je tiens à préciser que nous avons été élus au premier tour, c'est dans les quartiers, dans les quatre bureaux de vote de cette Cité-jardin que nous avons obtenu le meilleur score avec une moyenne au premier tour, sur ces quatre bureaux de vote, à 71,46 %.

C'est un engagement de la part des élus municipaux d'engager cette rénovation et d'améliorer leur cadre de vie et le souhait de notre commune, de notre ville est de le

faire en étant respectueux de l'idée initiale de la Cité-jardin qui était une Cité dans laquelle il y avait de la mixité sociale, fonctionnelle et un traitement paysager qui était exceptionnel et qui a été dégradé au fil des ans, notamment par ce que j'ai évoqué précédemment.

Je tiens à préciser aussi que je n'y étais pas obligé, mais j'ai soumis au Conseil municipal cette modification de PLU pour avoir l'avis des élus locaux. Il y a eu un long débat qui a duré près de deux heures à l'issue duquel seulement deux conseillers municipaux se sont exprimés « contre ». C'est quelque chose d'assez fort. Je rappelle que l'opposition au sein de mon Conseil municipal est composée de six personnes.

C'est un processus qui est l'aboutissement d'un long travail notamment réalisé avec l'État et la DRAC. D'ailleurs, le Préfet a émis un avis favorable et bien sûr, le commissaire enquêteur, qui est désigné par le Président du Tribunal Administratif, a émis, sur cette modification, un avis favorable sans réserve. C'est un élément dont il convient de prendre acte et notamment dans les positions de chacun.

Concernant ce qui n'est pas inscrit dans cette modification de PLU, mais que je souhaite porter à votre connaissance, c'est que lors du prochain Conseil municipal, nous allons passer une délibération pour lancer la démarche de site patrimonial remarquable.

Au cours du même Conseil, nous allons m'autoriser à signer, si le Conseil municipal l'accepte, un protocole opérationnel rédigé avec les services de l'État, Hauts-de-Bievre Habitat, le Conseil départemental, Vallée Sud – Grand Paris pour accompagner la rénovation de ces trois îlots-tests et également le lancement de la phase ANRU en attendant l'établissement de ce site patrimonial remarquable à laquelle la ville a toujours été favorable, je tiens à le souligner.

Il y a une réflexion concernant quelque chose de très technique qui concerne le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) ou le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), ce sont des démarches évidemment légèrement différentes que M. MAUGER a indiquées pour le site patrimonial remarquable. C'est prématuré d'y répondre actuellement, mais ce qui ressort des travaux réalisés avec la DRAC et le Ministère de la Culture, c'est que préserver le paysage et l'architecture se ferait plutôt au travers d'un PVAP parce que c'est considéré comme l'outil de gestion le plus adapté, notamment pour ce qui est lié à la temporalité de ce projet qui va dépasser la décennie.

Nous sommes très attachés à la Cité-jardin. Nous sommes très attachés aux habitants qui y vivent. Il y a aussi un engagement vis-à-vis de ces habitants pour qu'ils soient relogés. Je le répète, il y a 241 logements qui font d'ores et déjà partie des îlots-tests dont plus de la moitié des locataires a été relogée. Il y a une enquête sociale dont l'objectif est de répondre à leur besoin, et ils sont évidemment logés sur Châtenay-Malabry.

Il existe aussi des questions dans les interventions d'une éventuelle destruction de logements sociaux : cela est interdit et il y a un engagement, c'est une obligation de toute façon, à une reconstitution, prioritairement au sein de la ville, ou plus largement à l'échelle du Territoire, voire du département. Il n'y aura pas de destruction de logements sociaux puisque tous doivent être reconstitués.

J'espère avoir répondu aux principales interrogations qui étaient les vôtres et avoir rassuré un petit peu tout le monde concernant cette modification du PLU.

M. Jean-Didier BERGER

Je crois que c'est le cas.

M. Carl SEGAUD

C'est destiné aux habitants. Cette Cité-jardin et les bâtiments qui existent n'ont de sens que pour les habitants qui y habitent.

M. Jean-Didier BERGER

Je crois que c'est largement le cas.

Juste avant de passer au vote, je voudrais simplement ajouter brièvement trois choses.

Il a été question de l'expression démocratique. Elle a lieu évidemment dans cette assemblée, dans les conseils municipaux, mais également dans les urnes et les chiffres de satisfaction dans ces quartiers exprimés à l'occasion des élections municipales me paraissent tout à fait sans appel. Je pense que les élus qui se sont exprimés contre le projet devraient un petit peu se référer aux résultats des urnes.

Deuxièmement. Ce résultat des urnes se traduit ensuite dans le fonctionnement de cette assemblée à travers le pacte de gouvernance qui nous unit. Je voudrais attirer l'attention des élus d'autres sensibilités politiques que celle de la municipalité de Châtenay-Malabry, qui eux-mêmes appartiennent à des majorités municipales : qu'il y ait des élus de gauche, d'opposition, qui soient contre ce projet qui, solidaires entre eux, s'expriment de façon véhémement contre un projet porté par une municipalité de droite, quelque part, je peux le comprendre, même si cela me paraît assez infondé en l'espèce.

Que des élus de gauche, appartenant à des majorités de gauche, liés par le pacte de territoire, se permettent de critiquer de tels projets, de ne pas prendre part au vote ou s'abstenir, cela me paraît effectivement être le minimum syndical en la matière. Mais s'exprimer de la sorte, je pense que cela dépasse le cadre de notre pacte de gouvernance parce que si l'ensemble des conseillers de la majorité du Territoire de droite et du centre venait à s'exprimer et à prendre des positions publiques et éventuellement à s'abstenir lorsqu'il y a des votes sur des PLU d'autres municipalités, je pense que cela deviendrait un problème politique pour le fonctionnement de notre Territoire. Ce qu'on s'est toujours dit, c'est qu'on respectait le vote exprimé par le peuple dans chacune des villes, en tout cas, tant qu'il n'y a pas de vote au suffrage universel direct pour élire un Président de Territoire.

Je pense que nous sommes tous opposés à cette évolution. Donc, tant que je serai le Président de ce Territoire, je veillerai au respect de ce pacte de gouvernance et j'invite les élus de toutes les majorités à s'y référer et à faire attention à son respect le plus vigilant.

Enfin sur le fond. Je crois que vous devriez quand même, pour ceux qui se sont exprimés contre le projet, avoir un petit coup d'œil dans le rétroviseur. Benoît BLOT l'a fait de façon très énergique. Mais franchement, à chaque fois qu'il y a un projet de ce type sur le Territoire, depuis des décennies, à chaque fois, vous nous faites la même chanson. Je ne comprends pas que vous ne fassiez pas évoluer un minimum vos propos en la matière alors que l'expérience montre qu'à la fin les habitants sont quand même très satisfaits. Évidemment, dans les enquêtes publiques, on sait très bien que ceux qui se déplacent sont souvent ceux qui sont opposés au projet. Mais heureusement, les avis des commissaires enquêteurs sont basés sur des éléments les plus objectifs possibles. La somme des intérêts particuliers n'est pas toujours égale à l'intérêt général. Je peux vous dire que, moi-même ayant mené des projets de rénovation urbaine et notamment sur ma ville, au début, la quasi-intégralité était opposée. Et ensuite la quasi-intégralité demande quand est-ce que cela va être fait et s'il y a possibilité d'être relogé dans les premiers, alors c'est parfait. C'est la même chose au Plessis, c'est la même chose à Fontenay, c'est la même chose dans tous les secteurs et même dans les autres villes. Ayant fait ces précisions et ces rappels. Nous passons au vote.

Alors on va suivre le vote de façon attentive.

Qui ne participe pas au vote ?

M. POULLÉ, M. LE GALL et ses pouvoirs.

M. LE GALL

Non, juste pour mon pouvoir M. le Président.

M. Jean-Didier BERGER

Juste pour votre pouvoir, M. LE GALL.

Est-ce qu'on peut stabiliser les votes ?

Ne prennent pas part au vote : le pouvoir de M. LE GALL (Mme RENARD), M. POULLÉ, M. HADDAD, Mme BOUDJENAH, M. GAZO et Mme FIGUÈRES aussi ? NPPV ? Très bien, nous en prenons bonne note.

Baissez les mains, s'il vous plaît.

On peut baisser toutes les mains, s'il vous plaît.

Qui est contre ? M. MERGY, M. LE GALL, M. DINCHER, M. MAUGER.

Merci, baissez les mains.

Qui s'abstient ? M. JACQUOT, M. AARSSE, M. VERNANT, M. KANDEL, M. DURU, Mme PARMENTIER.

On va attendre que cela soit stabilisé. C'est bon, c'est stabilisé.

Je reprends : M. JACQUOT, Mme PARMENTIER, M. DURU, M. KANDEL, M. VERNANT, M. AARSSE, Mme SAUVEY, Mme. MOUTAOUKIL, Mme DORFIAC, Mme MONTSENY et Mme ADJROUD.

Le reste pour ?

C'est adopté.

Mme GOURIET, abstention.

Et Mme MEKER.

M. Elie DE SAINT JORES

Ce n'est pas possible, ce n'est pas possible, quels salauds !

M. Jean-Didier BERGER

Si tout le monde peut surveiller son langage et que nos débats restent courtois, s'il vous plaît.

Parfait, nous avons pris bonne note de tous les votes, c'est adopté, nous passons à la délibération suivante.

La délibération est adoptée.

10. Instauration et délégation du droit de préemption urbain renforcé et modification de la délégation du droit de préemption urbain et du droit de priorité sur la commune de Fontenay-aux-Roses

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ?

M. MERGY, vous avez la parole.

J'invite tous les orateurs à faire le plus synthétique possible.

M. Gilles MERGY

Merci, M. le Président.

On a beaucoup parlé de débat démocratique ou d'expression démocratique dans cette assemblée. Moi, je n'ai pas à me prononcer sur le pacte de gouvernance qui est décidé entre les Maires. En revanche, je pense que c'est important que cette instance permette l'expression démocratique. J'ai été un peu surpris de l'intervention d'un de vos Vice-Présidents qui semble considérer que c'est une chambre d'enregistrement. Le Conseil de Territoire est en fait une assemblée délibérante comme une autre.

Sur la délibération, je pense que c'est une bonne chose que le droit de préemption soit transféré à la ville de Fontenay-aux-Roses. J'ai juste deux interrogations.

D'une part, le droit de préemption renforcé n'est pas transmis sur l'intégralité des quartiers de la ville et donc le centre-ville n'est pas concerné, Le Panorama n'est pas concerné, le quartier Scarron-Sorrières n'est pas concerné non plus et le quartier des Blagis non plus et ce sont plutôt des quartiers sur lesquels il y avait des projets de construction. Pourquoi y a-t-il simplement un transfert partiel et non pas sur l'intégralité de la commune ?

Et la deuxième question que j'ai est un regret. Elle concerne le Mail Boucicaut, qui est un centre commercial du centre-ville en mauvais état, mais on ne va pas entrer dans les détails, qui est transféré à la société publique locale Vallée Sud Aménagement. Comme vous le savez, nous avons beaucoup de réserves sur cette société dont la transparence est minimale puisque les élus de l'opposition n'y sont pas représentés et que lorsqu'on leur écrit pour demander des informations, on n'a pas de réponse ou on a des réponses extrêmement parcellaires. Pour autant, je voterai « pour » cette délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Nous suivons les demandes de la ville de Fontenay, comme nous le faisons pour toutes les villes, et nous adoptons ce qui est le plus pratique pour les communes et pour le bienfait des opérations d'intérêt général que nous menons ensemble.

Je ne crois qu'aucun de mes Vice-Présidents se soit exprimé pour assimiler le Conseil de Territoire à une chambre d'enregistrement et je vous laisse responsable de vos propos.

S'agissant de la transparence de la SPL, je vous ai déjà fait remarquer que des rapports annuels sont communiqués à nos assemblées et que jusqu'à preuve du contraire, je n'ai pas noté de votre part des questions de fond sur les différents sujets qui ont été évoqués à l'occasion de ces rapports. Je trouve que quand on insiste autant sur une question de forme juridique, qui est l'intervention de la SPL en l'occurrence, c'est, semble-t-il, souvent pour masquer quand même le peu de propositions sur le fond que vous êtes susceptible de faire.

J'observe que d'ailleurs l'équipe et les tendances politiques auxquelles vous appartenez toujours, qui étaient aux responsabilités avant que l'équipe de M. VASTEL ne reprenne la ville en main, fort heureusement, n'ont jamais su traiter cette difficulté. Cela fait vingt ans que je connais le Mail Boucicaut, je l'ai vu se dégrader pendant une bonne douzaine, quinzaine d'années et je suis heureux de voir qu'il y a maintenant enfin une équipe municipale qui s'occupe et qui s'empare de ce sujet de façon très courageuse parce qu'effectivement, on a, comme c'est le cas pour beaucoup de Maires, toutes tendances politiques confondues, toujours en face des gens qui pensent que s'opposer au projet d'intérêt général leur permettra de récupérer du mécontentement. Je pense que c'est un très mauvais calcul. Et que la responsabilité en politique finit toujours par payer.

Avec cette précision, nous passons donc au vote

Qui est contre ? Je ne vois pas de « contre ».

Qui s'abstient ? Personne ?

C'est donc adopté à l'unanimité, on est d'accord ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT – VOIRIE

11. Gestion des déchets – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Constitution de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du programme (CCES) et nomination de ses membres

M. Jean-Didier BERGER

Il est proposé un Président pour cette Commission : le président BLOT.

Si vous en décidez ainsi, mes chers collègues.

Et ensuite pour la ville d'Antony, Michel GIORIA. Bagneux, Rémy LACRAMPE, Bourgl-la-Reine, Anne SAUVEY, Châtenay-Malabry, Marc FEUGERE, Châtillon, Élodie DORFIAC, Clamart, Serge KEHYAYAN, Fontenay-aux-Roses, Muriel GUILLEMINOT, le Plessis-Robinson, Fabienne JAN-EVANO, Malakoff, Dominique TRICHET-ALLAIRE, Montrouge, Gwénola RABIER et Sceaux, Chantal BRAULT, La Présidente BRAULT.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Des oppositions lorsque nous votons à main levée ? En tout cas, sans vote à bulletin secret, ce qui remettrait en cause la tenue de ce scrutin majeur. Je n'en vois pas non plus.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est donc ainsi décidé et je les félicite pour leur élection à l'unanimité.

Les membres sont nommés à l'unanimité.

SPORT – CULTURE

12. Adoption des tarifs des activités des théâtres et cinémas relevant de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris pour la saison 2021-2022

13. Adoption des tarifs des activités des établissements spécialisés d'enseignement artistique de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris pour la saison 2021-2022

M. Jean-Didier BERGER

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Des oppositions ?

M. MAUGER, vous avez une question ou c'est une opposition ?

M. David MAUGER

Juste pour une demande de précisions.

Il y a une formule qui revient dans cette délibération et dans la suivante, à savoir qu'« aucune minoration, aucun report, aucune prorogation, aucun remboursement total ou partiel sur un fait quelconque survenu au cours de l'année ou au cours d'une année antérieure, ne pourra avoir lieu, sauf cas de circonstances exceptionnelles dûment reconnues par l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris ». Vu les circonstances actuelles, est-ce que cela signifie qu'on écarte la possibilité de rembourser une partie de l'abonnement, une partie des frais d'inscription si le confinement venait à durer ?

M. Jean-Didier BERGER

Il me semble qu'on pourra s'accorder à reconnaître qu'une pandémie mondiale inédite est une condition suffisamment exceptionnelle pour accorder un remboursement.

M. David MAUGER

J'ignore si cette formulation était déjà dans les versions précédentes ou si c'est une nouveauté.

M. Jean-Didier BERGER

Non, c'est purement juridique. C'est simplement pour se couvrir quand on a quelqu'un qui nous dit « non, mais je n'ai pas pu venir au spectacle parce que finalement ma petite-cousine avait piscine et donc on a été pris ce soir-là », ce n'est pas une raison valable pour demander un remboursement. En revanche, une pandémie mondiale, oui.

M. David MAUGER

D'accord, merci.

M. Philippe LAURENT

M. le Président ?

Je confirme évidemment ce que vous dites.

M. Jean-Didier BERGER

M. le Vice-Président, je vous en prie.

M. Philippe LAURENT

En effet, il faut se prémunir contre des demandes qui peuvent être parfois importantes de remboursement pour différents sujets. Mais je confirme aussi que le Territoire a fait preuve d'une grande mansuétude pendant toute cette période pour des personnes qui pouvaient être en difficulté, etc. Il y a eu la mise en place de toute une série de mesures de remboursement. Et d'ailleurs, si cela n'avait pas été le cas, je suppose que les élus des différentes oppositions auraient été saisis par les citoyens. N'est-ce pas ?

M. Jean-Didier BERGER

Absolument.

Merci beaucoup, M. le Vice-Président.

Nous passons donc au vote, on est d'accord ?

Des oppositions ? Des abstentions ? je n'en vois pas. C'est l'unanimité. Je vous en remercie, mes chers collègues.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

14. Modalités de transfert des agents du service voirie concourant en totalité à l'exercice de la compétence voirie au sein des villes de Clamart, Châtenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses

M. Jean-Didier BERGER

M. VERNANT ? Vous avez la parole.

M. Martin VERNANT

Merci, M. le Président.

Il n'est jamais simple de transférer des agents d'une mairie vers un Territoire. Nous prenons bonne note des engagements qui ont été pris notamment par la commission finances/ressources humaines, à savoir qu'il n'y aura pas de baisse de traitement pour les agents. C'est-à-dire que les agents qui sont moins bien traités que le Territoire, soient harmonisés sur le Territoire, et que les agents qui sont mieux traités que le Territoire, resteront à leur niveau. Cela est plutôt positif.

Par contre, nous nous interrogeons sur la procédure parce qu'il nous semble que l'on confond parfois un peu vitesse et précipitation. Nous avons posé la question de la concertation, on nous a dit que tous les Comités Techniques ne s'étaient pas prononcés. Nous nous abstenons sur la délibération pour cette raison.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup.

M. MERGY.

M. Gilles MERGY

Merci, M. le Président.

Je pense que vous n'avez effectivement pas le temps de consulter les séances du Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses ou les courriers qu'on adresse au Préfet ou à la Direction Générale de la SPL, sinon vous n'auriez pas dit qu'on ne faisait jamais de proposition de fond, mais je vous pardonne aisément.

Sur cette délibération, on était contre le transfert de la compétence voirie de la ville de Fontenay-aux-Roses à Vallée Sud – Grand Paris. D'une part, cela ne représente pas un grand intérêt financier, d'autre part cela ne représente pas un intérêt en termes d'efficacité opérationnelle.

Pour autant, cette délibération vise à mettre en œuvre, d'un point de vue administratif, cette décision qui a été votée de manière démocratique. Je pense qu'il n'y a pas lieu de s'y opposer.

J'ai sinon les mêmes remarques que M. VERNANT et, en tout cas, merci à M. COSCAS pour les précisions apportées en commission.

Je vous remercie.

M. Jean-Didier BERGER

Merci beaucoup.

M. MAUGER.

M. David MAUGER

Merci, M. le Président.

Je voulais revenir sur les Comités Techniques puisqu'il semble que celui de Vallée Sud – Grand Paris s'est réuni hier. J'aurais aimé savoir la position du Comité Technique sur les propositions de transfert. Il me semble, qu'en revanche, les Comités Techniques des trois villes auront lieu plus tard, à savoir le 30 mars pour Fontenay-aux-Roses et Clamart et le 24 pour Châtenay-Malabry. On ne peut donc pas avoir l'avis de ce qui est susceptible d'arriver. Mais en revanche, pour le Comité Technique du Territoire, j'imagine qu'on peut le connaître.

M. Jean-Didier BERGER

On me dit qu'il est favorable, unanime. Mais peut-être que le Président COSCAS peut nous le confirmer ?

M. Yves COSCAS

Oui, tout à fait, M. le Président.

Effectivement, le Comité Technique du Territoire, les représentants du personnel ont voté « pour » unanimement. Comme je l'ai précisé aux membres de la commission, et peut-être aux autres collègues élus, les contraintes d'organisation temporelle de

plusieurs Comités Techniques font qu'il est absolument impossible d'organiser trois ou quatre Comités Techniques le même jour, en même temps, avec les différents délais et surtout les différents autres points qui existent dans les villes, à moins d'organiser un Comité Technique avec un seul point, le même jour, c'est quelque chose d'impossible dans les faits. C'est pour cela que les Comités Techniques n'ont pas lieu en même temps, mais en tout cas, concernant Vallée Sud – Grand Paris, le Comité Technique a validé unanimement cette proposition.

M. David MAUGER

Merci.

M. Jean-Didier BERGER

C'est très clair. Vous savez, je crois que les représentants du personnel ont vu la place centrale qu'on accordait au dialogue social dans cette intercommunalité. Yves COSCAS et les autres représentants de la Collectivité au sein du CT, du CHSCT y sont pour beaucoup. Ils y prennent beaucoup de temps et y mettent beaucoup d'énergie. Je voudrais les saluer et les remercier pour cela, ainsi que les organisations syndicales qui sont vraiment dans un esprit tout à fait sérieux et constructif.

Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord ?

Mes chers collègues. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? M. VERNANT, M. KANDEL, M. MAUGER. On est d'accord ?

Le reste « pour » c'est adopté.

Je vous remercie.

La délibération est adoptée.

15. Actualisation du tableau des effectifs

M. Jean-Didier BERGER

Cette actualisation appelle-t-elle de votre part des questions ?

M. VERNANT ? Non.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée.

LIEU DU PROCHAIN CONSEIL TERRITORIAL

16. Détermination du lieu de la prochaine réunion du Conseil de Territoire

M. Jean-Didier BERGER

Je n'ose même plus vous présenter cette délibération, mes chers collègues.

Le soir où on nous annonce quatre semaines de confinement supplémentaires, vous annoncer un Conseil de Territoire en présentiel le 20 mai à 18 h 30, peut-être à Bourg-la-Reine, salle des colonnes, peut-être.

J'avais cru comprendre, il y a trois semaines que dans quatre à six semaines cela irait mieux, finalement j'ai l'impression que non.

M. MAUGER

M. David MAUGER

M. le Président.

J'avais une demande qui concerne le vote à bulletin secret. Il me semble que cette possibilité peut être mise en place y compris à distance si on recourt à un huissier. Je voulais savoir si cela pouvait être éventuellement anticipé par les services, c'est-à-dire

que l'huissier peut se porter garant de l'anonymat du vote dès lors qu'il reçoit les votes, par exemple, par mail dans le courant de la séance.

M. Jean-Didier BERGER

Écoutez, on va étudier cela. Franchement, on a déjà fait regarder parce que vous vous doutez bien qu'on ne veut pas se retrouver bloqué ou avec vote litigieux. Jusqu'à présent, mes équipes ont considéré qu'il n'y avait pas de solution juridique fiable. Maintenant, si on en trouve une, si les textes évoluent ou si les moyens techniques évoluent, je mettrai les moyens en place pour le faire sans difficulté.

M. David MAUGER

Merci.

M. Jean-Didier BERGER

Sur cette délibération, M. ASTIC ?

M. Stéphane ASTIC

Pour rebondir sur ce que dit M. MAUGER, cela existe pour les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires d'entreprises pour l'approbation des comptes et à cause du confinement, cela a été mis en place. Il existe donc des outils pour permettre le vote des actionnaires avec la confidentialité. Cela doit donc être possible.

M. Jean-Didier BERGER

On pourrait aussi faire des Conseils à jauge réduite, cela se fait dans certaines Collectivités. Mais je trouve que cela pose aussi une petite question démocratique parce que comme dans cette assemblée, il n'y a pas précisément de majorité et d'opposition comme j'aime à le rappeler régulièrement, je ne sais pas exactement sur quelle base on déterminerait la présence des uns et des autres.

Je veux bien faire regarder à nouveau ce sujet et si on trouve des solutions, on les mettra en place bien volontiers. Ce n'est vraiment pas une question de moyens ni de bonne volonté.

Je vous propose, avant d'oublier, de voter le point sur la détermination du lieu du prochain Conseil.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

C'est donc adopté à l'unanimité.

La détermination du lieu du prochain Conseil de Territoire est adoptée à l'unanimité.

M. Jean-Didier BERGER

Je n'ai pas noté de questions orales ni de vœux.

La séance est levée. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée et un bon confinement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.



Le Président

Jean-Didier BERGER